



## PRÉFET DU NORD

DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES  
Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

----  
☎ 03.20.30.52.05

----  
Commune de SAINT-POL-SUR-MER

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

La SARL DEPOTS DE PETROLE COTIERS siège social : 76 rue d'Amsterdam 75009 PARIS a déposé un dossier en vue d'être autorisée à exploiter un appontement d'approvisionnement en hydrocarbures sur le Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD) à SAINT-POL-SUR-MER 50 avenue Maurice Berteaux comprenant l'activité principale suivante soumise à autorisation au titre de la rubrique de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

1434.2 - Liquides inflammables - Installations de chargement ou de déchargement desservant un stockage de liquides inflammables soumis à autorisation

L'installation fait l'objet d'un plan particulier d'intervention en application du décret N°2005-1158 du 13 septembre 2005 relatif aux plans particuliers d'intervention concernant certains ouvrages ou installations fixes et pris en application de l'article 15 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, cette demande sera soumise à enquête publique en mairie de **SAINT-POL-SUR-MER du 31 août 2015 au 30 septembre 2015 inclus**, où le public pourra prendre connaissance du dossier, tous les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations qui seront consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-installations-classees@nord.gouv.fr](mailto:pref-installations-classees@nord.gouv.fr).

Monsieur Michel GILMET, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de **SAINT-POL-SUR-MER, les 31/08/2015 et 17/09/2015 de 9h à 12h et 8,21 et 30/09/2015 de 14h30 à 17h30.**

Les observations écrites ou orales auxquelles la demande susvisée donnerait lieu devront, avant l'expiration du délai d'enquête ci-dessus fixé, être consignées au registre ouvert à cet effet, lequel restera à la disposition du public pendant le même temps en mairie de SAINT-POL-SUR-MER. Des observations peuvent être transmises par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-installations-classees@nord.gouv.fr](mailto:pref-installations-classees@nord.gouv.fr).

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique à la Préfecture du Nord aux heures d'ouverture du public, ou sur le site internet ([www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)- Rubrique ICPE – autres ICPE – agricoles, industrielles, etc - autorisations) ou auprès des mairies consultées lors de l'enquête publique.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.